



COMMUNE DE DURTAL
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2019

Le 15 mai deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil municipal de Durtal s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Corinne BOBET, Maire.

Convocation : 9 mai 2019

Nombre de Membres : Convoqués : 23

Présents : 12 Mmes Bellay, Bobet, David, Descamps, Quarante et Villatte, MM. Chouette, Farion, Gravouil, Malinge, Pilon, Tartoué

Absents excusés : Mme Desmarres et Loret et MM. Dugrippe, Hoarau et Poulain

Absents : Mmes Dubois, Feryn, Le Meur et Vieron, et MM. Chatillon et Guitton

Procuration : M. Dugrippe donne procuration à Mme Bellay, Mme Desmarres donne procuration à M. Farion, M. Poulain donne procuration à M. Pilon

Secrétaire de Séance : M.Malinge

Affichage : 9 mai 2019

SOMMAIRE

- I. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019
- II. Finances
 1. Décision modificative n°1
 2. Fonds de concours SIEML – Réparation bornes rue St Pierre
- III. Divers
 3. Motion de défense du service public forestier
- IV. Questions orales

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCALS

I – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019.

II – Finances

2019-05-01 – 1.Décision modificative n°1

Pour : 19 / Contre : / Abstention :

Le Conseil municipal,

Considérant que depuis longtemps, la commune de Durtal impute aux comptes 138 des subventions d'investissement (Conseil régional, etc.) et des fonds affectés par la loi à des opérations d'équipements (DETR, Amendes de police, etc.),

Considérant que les comptes 138 ne doivent être utilisés que pour des subventions d'investissement qui financent une partie de la dette contractée par la collectivité, et que la commune de Durtal n'a aucun emprunt en cours,

Considérant que le Budget primitif 2019 prévoit des recettes d'investissement aux comptes 1382 et 1383,

Qu'il convient de régulariser les imputations antérieures et le BP 2019,

Après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°1, telle que prévue dans le tableau ci-dessous :

	DÉPENSES				RECETTES			
	CHAPITRE OU OPÉRATION	COMPTE	MONTANT	TOTAL	CHAPITRE	COMPTE	MONTANT	TOTAL
I N V E S T I S S E M E N T		1381	198 957,46 €			1341	77 544,58 €	
						1348	121 412,88 €	
	041	1382	788 804,34 €	1 613 347,57 €	041	1322	788 804,34 €	1 613 347,57 €
		1383	529 529,25 €			1323	529 529,25 €	
		1387	55 139,03 €			1327	55 139,03 €	
		1388	40 917,49 €			1328	40 917,49 €	
						1382	-88 545,00 €	
					13	1383	-43 200,00 €	0,00 €
						1322	68 545,00 €	
						1323	43 200,00 €	
	TOTAL		1 613 347,57 €		TOTAL		1 613 347,57 €	

2019-05-02 – Fonds de concours SIEML – Réparation bornes rue St Pierre
Pour : 19 / Contre : / Abstention :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur,

La commune de Durtal accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

Dépose de 3 bornes rue St Pierre 127-19-120
Montant de la dépense : 447,68 € net de taxe
Taux du fonds de concours : 75 %

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 335,76 € net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

Le SIEML est le bénéficiaire des éventuels certificats d'économies d'énergie éligibles au titre des travaux de rénovation de l'éclairage public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

III – Divers

2019-05-03 – Motion de défense du service public forestier

Pour : 19 / Contre : / Abstention :

Le Conseil municipal réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Questions orales

Présentation du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCALS

Sans autre question, la séance est levée à 21 heures 00

Pour extrait certifié conforme, affiché le 16 mai 2019

Le Maire, Corinne Bobet



